



DMCI

Indicateurs de coûts («*Distribution Market Costs Indicators*»)



À propos des indicateurs DMCI

DMCI est une famille d'indicateurs de coûts de commercialisation transfrontalière des OPCVM en offre publique et des FIA en offre publique et non-publique. L'indicateur comporte 5 niveaux.

Les indicateurs DMCI tiennent compte des coûts de commercialisation d'un fonds d'investissement aux investisseurs de détail et / ou professionnels dans les marchés de distribution.

Le calcul des indicateurs DMCI intègre les coûts d'implémentation, les coûts opérationnels ainsi que les coûts engendrés par la potentielle suspension de la commercialisation.

Les indicateurs DMCI sont calculés sur une base de trois années pour un OPCVM ou pour un compartiment d'un fonds multi-compartiments distribué de manière transfrontalière à différentes catégories d'investisseurs.

Estimation des coûts de marché

DMCI-fix

DMCI-fix classe les coûts fixes de la distribution transfrontalière par marché

FAIBLE	Coûts fixes faibles
FAIBLE +	Coûts fixes faibles / moyens
MOYEN	Coûts fixes moyens
MOYEN +	Coûts fixes moyens / élevés
ÉLEVÉ	Coûts fixes élevés

Comparaison des marchés

Source : DMCI-fix / Offre publique OPCVM

Indicateurs DMCI

DMCI-fix

Indicateur de coûts fixes. Il comprend les coûts de documentation, les coûts réglementaires et les coûts de publication

DMCI-variable

Indicateur de coûts variables. Il comprend les coûts promotionnels et les coûts de commercialisation

DMCI

Indicateur global. Il comprend les coûts fixes et les coûts variables



Source : FundGlobam

AVERTISSEMENT Les informations présentées sur ce profil marché sont établies sur la base d'un suivi permanent et d'une analyse systématique de marché effectués par FundGlobam sur base d'un cahier des charges précis. Une information sera présentée à la condition expresse que la totalité des spécifications du cahier de charges la concernant soit respectée ; dans le cas contraire, l'information ne sera pas présentée. Les processus de mises à jour périodiques peuvent permettre d'augmenter un taux de présence des informations dans chaque profil de marché.



Analyse DMCI

Analyse des coûts de distribution au Royaume-Uni d'un FCP domicilié en France ou d'un compartiment de fonds ombrelle domicilié en France

	OPCVM : OFFRE PUBLIQUE (OPCVM français / UE / EEE) Reconnaissance sous la Section 272 FSMA pour la commercialisation aux investisseurs de détail / professionnels	FIA : OFFRE PUBLIQUE (FIA géré par un AIFM français / UE / EEE) Reconnaissance sous la Section 272 FSMA pour la commercialisation aux investisseurs de détail / professionnels	FIA : OFFRE NON-PUBLIQUE (FIA français / UE / EEE géré par un AIFM français / UE / EEE) Régime national de placement privé (NPPR) selon la Regulation 59 pour la commercialisation aux investisseurs professionnels
	MOYEN+	ÉLEVÉ	FAIBLE+
Légende : ■ ■ ■ Coût élevé ■ ■ Coût moyen ■ Coût faible			
Coût de documentation	■ ■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	€ 2 500 – € 7 500	€ 8 000 – € 15 000	€ 2 500 – € 7 500
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation standard du fonds ■ Traduction en anglais (obligatoire pour tous les documents) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation standard pour les fonds similaires aux OPCVM ■ Traduction en anglais (obligatoire pour tous les documents) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation standard du fonds ■ Traduction en anglais (obligatoire pour tous les documents)
Coût de réglementation	■ ■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	€ 10 000 - € 13 500 par an	€ 12 500 - € 15 500 par an	€ 4 800 par an
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agrément « <i>Recognised CIS</i> » ■ Agent facilitateur britannique (autorisé par la FCA) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agrément « <i>Recognised CIS</i> » ■ Agent facilitateur britannique (autorisé par la FCA) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Regulation 59</i> (NPPR)
Coût de publication	■ ■	■ ■ ■	■
Estimation ¹	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication publique ■ Site internet ■ Publication supplémentaire obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication publique ■ Site internet ■ Publication supplémentaire obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication aux investisseurs initiale / récurrente
Coût de promotion	■ ■	■ ■	■
Estimation ¹	Coûts internes	Coûts internes	Coûts internes
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation commerciale spécifique ■ Traduction en anglais ■ Force de vente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation commerciale spécifique ■ Traduction en anglais ■ Force de vente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Force de vente
Coût de commercialisation	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■
Éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commercialisation indirecte, commercialisation par internet ■ Agrément avec une plateforme ■ Agrément avec les réseaux bancaires et intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commercialisation indirecte, commercialisation par internet ■ Agrément avec une plateforme ■ Agrément avec les réseaux bancaires et intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commercialisation directe ■ Agrément optionnel avec une plateforme

AVERTISSEMENT LÉGAL

Ce document donne des informations sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché relatives à la commercialisation de fonds d'investissement au Royaume-Uni. Les informations sont données à titre indicatif et ne peuvent être considérées, utilisées ou interprétées comme des conseils juridiques ou tout autre type de conseils tels que, sans limitation, des conseils fiscaux, des conseils réglementaires ou

des recommandations commerciales. L'AFG et les contributeurs à cette publication ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans ce document. L'AFG et les contributeurs à cette publication n'acceptent aucune forme de responsabilité, de quelque nature que ce soit, en relation avec l'utilisation de tout ou partie des informations contenues dans le présent document.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème ; s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir

AFG

Ensemble, s'investir pour demain.



Publication coproduite par le département Europe et international de l'AFG et par FundGlobam

■ Virginie BUEY, Directrice de la promotion Internationale | v.buey@afg.asso.fr | 0144 94 94 66

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0) 44 94 94 00
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles

FundGlobam



www.afg.asso.fr